



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

PROJET DE VOIE DOUCE CAPINGHEM
Réunion publique du 10/10/2024

Capinghem –Becquerie, réalisation d'une voie douce entre Humanicité et le cœur de ville de Capinghem



- Liaison prévue initialement dans le cadre du projet d'aménagement du Tournebride, abandonné en 2011.
- En attente de la définition des nouveaux secteurs d'urbanisation et de leur programmation, la MEL et la Ville de Capinghem ont envisagé la réalisation d'une voie douce dédiée aux piétons et aux cycles entre la mairie et le quartier Humanicité ainsi que la station de métro Saint-Philibert.
- La réalisation de cette voie est prévue au printemps 2025.

Existant

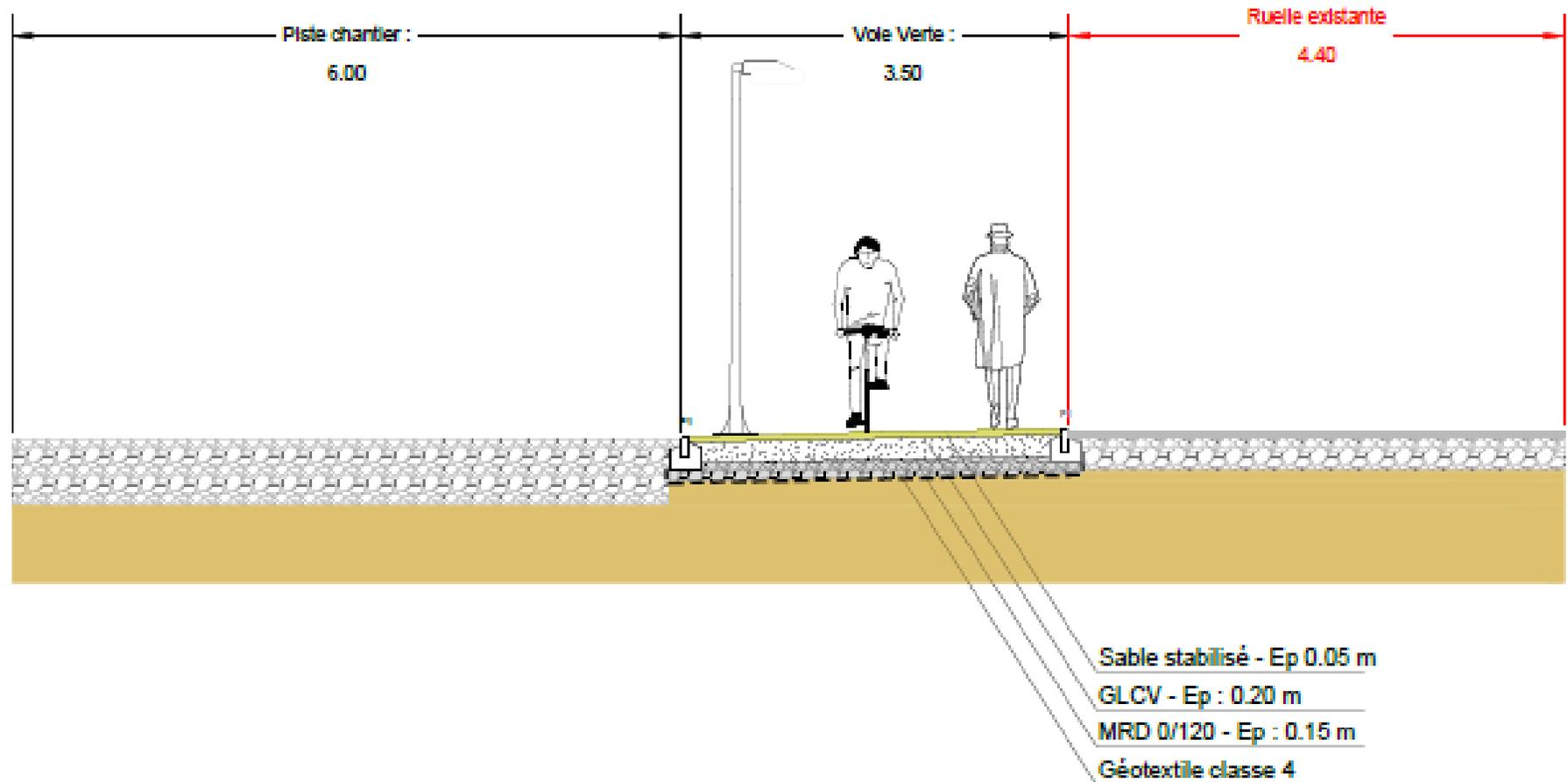


Existant



Profil en travers type

Voie verte Capinghem - Ruelle de la Becquerie



1/50

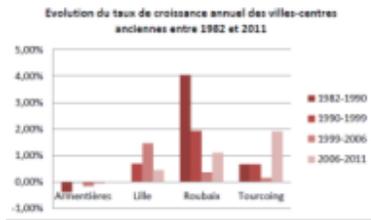




Le projet de la Becquerie s'inscrit dans le cadre du PLU

PLU

= un **projet de territoire co-construit avec les communes, le public et les partenaires**
= un document d'urbanisme de **référence pour les autorisations d'urbanisme**



Un diagnostic

Où en est le territoire aujourd'hui ?

Une stratégie d'aménagement du territoire

Quel projet pour les 10 années à venir ?



Dans un
PLU, on
trouve...

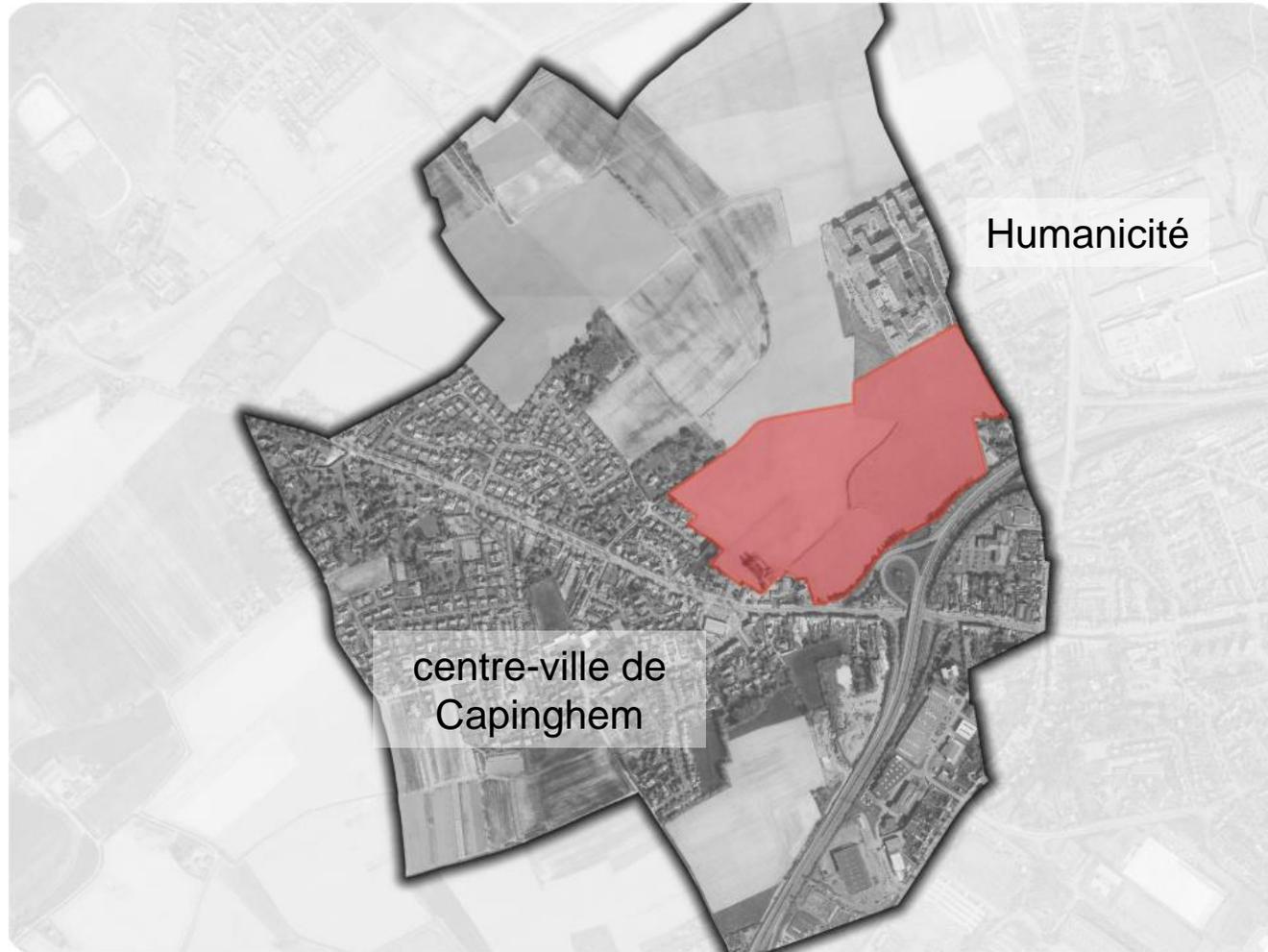


Des règles

*Quelles règles s'appliquent sur
chaque parcelle ?*

Des orientations pour les projets
*Quel cadre pour les projets majeurs
de demain ?*





L'aménagement doit :

- relier les deux parties de la commune séparée par la plaine agricole et les infrastructures routières
- répondre aux besoins de la commune en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces verts.

Périmètre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la Becquerie (en rouge)

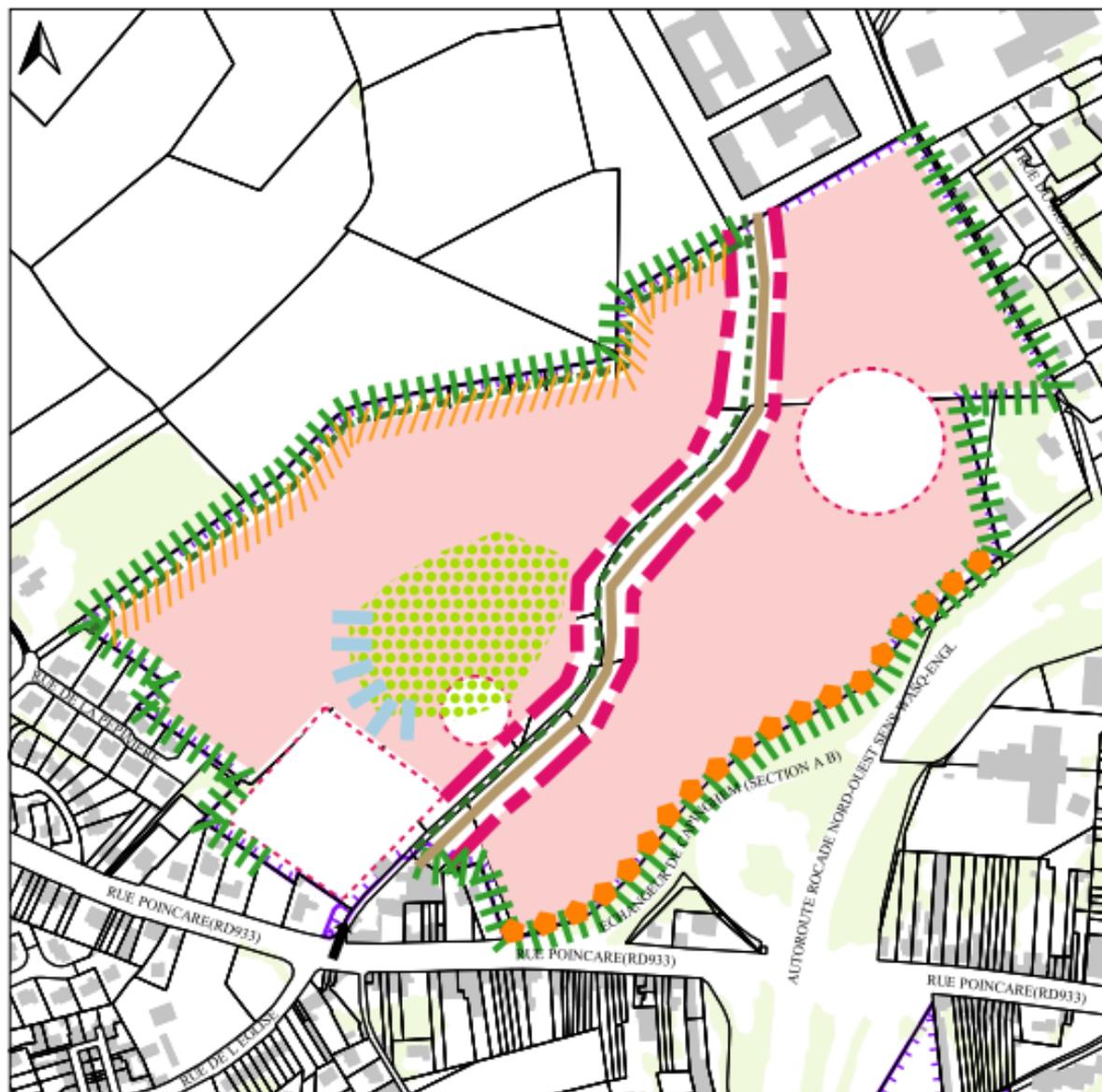
L'OAP sectorielle de projet urbain définit des prescriptions sur un secteur (quartier, secteur, îlot) en matière de :

- qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère
- mixité fonctionnelle et sociale
- qualité environnementale et la prévention des risques
- besoins en matière de stationnement
- desserte par les transports en commun
- desserte des terrains par les voies et réseaux

La programmation

prescrit :

- plus de densité vers le métro
- de l'habitat : notamment des logements pour les familles, de l'individuel et du collectif, 30% minimum de locatifs sociaux
- des équipements publics
- de l'activité économique



 Périmètre de l'OAP

SECTION 2 CONDITIONS DE DESSERTE ET D'EQUIPEMENT DE LA ZONE

 Accès viaire

 Liaison viaire

 Liaison mode doux

SECTION 3 PROGRAMMATION

 Secteur à dominante habitat

 Equipement d'intérêt collectif

SECTION 5 GABARIT ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

 Façade urbaine

SECTION 6 QUALITE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE

 Espace végétalisé ouvert

SECTION 8 PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

 Noue, becque ou aménagement lié à l'eau

 Protection acoustique

 Zone de non traitement



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr